

Date: 20/01/2021 Heure: 18:29:49

Journaliste: Benjamin Thomas

www.toute-la-franchise.com

Pays: France Dynamisme: 5

Page 1/2

Visualiser l'article

Générale des Services favorise la vaccination des +75 ans avec sa prestation « Vaccin Tranquille »

Dès le 18 janvier, l'enseigne nationale de services à la personne **Générale** des **Services** mobilise l'ensemble de ses agences pour participer à l'effort de vaccination des personnes de plus de 75 ans. Consciente de l'enjeu de la vaccination pour cette population à risque, Générale des Services s'associe à la campagne de vaccination en lançant son offre « Vaccin Tranquille » , une prestation dédiée à simplifier les démarches de vaccination.



Simplifier la vaccination

A travers son offre « Vaccin Tranquille » l'enseigne propose une prestation complète, depuis la prise de RDV jusqu'au retour à domicile.

FINANCEMENT POSSIBLE:

C'est ainsi que les équipes proposent, pour les 2 injections, de :

Tous droits réservés à l'éditeur **SERVICES-MDIS 348447560**



Date : 20/01/2021 Heure : 18:29:49

Journaliste: Benjamin Thomas

www.toute-la-franchise.com

Pays : France Dynamisme : 5



Page 2/2

Visualiser l'article

prendre RDV pour la personne âgée de + 75 ans venir la chercher à son domicile et l'accompagner jusqu'au centre de vaccination rester à ses côtés pour accomplir les différentes formalités l'attendre pendant et après son vaccin la raccompagner à son domicile.

Rendre la prestation accessible à tous

Afin de permettre à toutes les personnes concernées de se faire vacciner, les agences Générale des Services ont décidé de prendre en charge 50% du coût de la prestation « Vaccin Tranquille ».

Anticipant une très forte demande au niveau national, l'enseigne proposera 10 000 prestations « Vaccin Tranquille » entre le 18 janvier et le 30 juin 2021 . C'est ainsi qu'une prestation de 40 € par exemple ne sera facturée que 20 € – le bénéficiaire pouvant ensuite, dans la très grande majorité des cas, bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% du montant restant à sa charge, soit un reste à charge final de 10 € pour le bénéficiaire de plus de 75 ans.

Tous droits réservés à l'éditeur SERVICES-MDIS 348447560